

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

DATE

Mardi 30 janvier 2024

Province de Québec
Comté de Richelieu
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy tenue le mardi 30 janvier 2024, à compter de 19 heures, au Centre administratif du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy situé au 41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, à laquelle sont présents les administrateurs suivants :

M^{me} Jessica Beauchemin
M^{me} Patricia Gagné, membre parent
M^{me} Marie-Ève Gauthier-Grenon, membre parent
M^{me} Marilyn Meynieu, membre parent
M^{me} Geneviève Péloquin, membre parent et présidente par intérim
M^{me} Anabelle Dubé-Laforest, membre de la communauté;
M^{me} Marie-Claude Beaudoin, membre de la communauté
M^{me} Delphine Salvail, membre de la communauté
M. Mathieu Brochu, membre de la communauté
M^{me} Ariane Cournoyer, membre du personnel
M^{me} Annie Lalancette, membre du personnel
M^{me} Natalie Massicotte, membre du personnel
M^{me} Martine Rondeau, membre du personnel
M^{me} Myriam Wagner, membre du personnel
M. Jonathan Charbonneau, membre du personnel

ainsi que :

M. Christian Lacourse,
directeur général personnel d'encadrement sans droit de vote

et M. Daniel Gailloux,
directeur par intérim des Services des ressources matérielles

M^{me} Laurence Cournoyer,
directrice des Services du secrétariat général et des communications

M^{me} Stéphanie Fréchette,
directrice des Services des ressources financières

M. Marc Vigneault,
directeur des Services des ressources humaines

alors que :

M. Michel De Oliveira, a motivé son absence.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 19h03, la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Marie-Ève Gauthier Grenon que l'ordre du jour suivant que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

CA. 24-01-4243

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 5 décembre 2023;
4. Suites au procès-verbal;
5. Rapport du Comité de parents;
6. Rapport du représentant du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy;
7. Informations du président du conseil d'administration;
8. Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général :
 - a) Comité de gouvernance et d'éthique;
 - b) Comité de vérification;
 - c) Comité des ressources humaines;
 - d) Comité consultatif de transport;
9. CEPRE – compte rendu des rencontres;
10. Cadre d'organisation scolaire 2024-2025;
11. Calendrier scolaire 2024-2025 secteur jeune : adoption;
12. Calendriers scolaires 2024-2025 – Formation générale des adultes et formation professionnelle : adoption;
13. Amendements à la Politique 637 - *Cadre administratif de la tarification des services du midi*;
14. Admission et inscription des élèves 2024-2025;
15. Consultation publique - réorganisation des écoles secondaires;
16. Budget révisé 2023-2024 ;
17. Octroi de contrat de construction pour l'École Secondaire Bernard-Gariépy ;
18. Parole aux élèves;
19. Période de questions du public;
20. Rapports de la direction générale :
 - a) Décision(s) prise(s) par le dirigeant de l'organisme;
 - b) Décision(s) prise(s) par la direction générale;
21. Varia;
22. Décision quant à la tenue de la séance ordinaire du conseil d'administration optionnelle du 26 mars 2024;
23. Levée de la séance.

Adopté unanimement

Adoption du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
conseil
d'administration
du Centre de
services scolaire
de Sorel-Tracy du
5 décembre 2023

CA. 24-01-4244

Considérant que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil
d'administration dans les délais prescrits par la *Loi sur
l'instruction publique*;

Il est proposé par M^{me} Marilyn Meynieu que le procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services
scolaire de Sorel-Tracy du 5 décembre 2023 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Suites au procès-
verbal

Période de question quant aux suites données au procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services
scolaire de Sorel-Tracy du 5 décembre 2023 :

- Envoi des lettres d'appui à qui de droit;
- Comité de sélection pour la tenue des Jeux du Québec 2027;
- Offensive construction : suivi des travaux;
- À venir : offensive santé;

Rapport du
Comité de
parents

M^{me} Jessica Beauchemin, porte-parole du Comité de parents, fait
un résumé de la rencontre :

Le président du Comité de parents a annulé la séance du
17 janvier 2024.

Rapport du
représentant du
conseil
d'administration
du Cégep de
Sorel-Tracy

M^{me} Marie-Claude Beaudoin, représentante du conseil
d'administration du Cégep de Sorel-Tracy, informe les membres du
conseil d'administration des principaux sujets qui ont été abordés
dans le cadre de la dernière rencontre.

- Présentation sur la climatisation du Cégep;
- Adoption de la politique visant à prévenir et combattre les
violences à caractère sexuel;
- Comité d'évaluation pour l'embauche de la prochaine direction
générale;
- Visite de la ministre de l'Enseignement supérieur;
- Présentation du portrait général des enjeux et des bons coups du
Cégep de Sorel-Tracy;
- 50^e anniversaire des Rebelles le 17 février 2024;
- Café-réparation afin de donner une deuxième vie à un objet;
- Prix distinctifs remis à des étudiants, membres du personnel et
athlètes;
- Portes ouvertes le 31 janvier en soirée.

Informations du
président du
conseil
d'administration

La présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire
de Sorel-Tracy, donne de l'information sur divers sujets reliés à ses
fonctions.

Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général

a) *Comité de gouvernance et d'éthique;*

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

b) *Comité de vérification;*

La présidente du Comité donne de l'information sur la rencontre du 23 janvier 2024 : présentation du budget révisé 2023-2024.

c) *Comité des ressources humaines;*

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

e) *Comité consultatif de transport;*

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

CEPRE – compte rendu des rencontres

Le directeur général et la directrice du Service éducatif donnent de l'information sur la rencontre du Comité d'engagement vers la réussite des élèves (CEPRE) tenue le 18 janvier 2024 :

- Poursuite des travaux sur le plan de mise en œuvre du PEVR 2023-2027;
- Sélection, modification et étude de moyens efficaces par orientations;

Aucune question ni commentaire.

Cadre d'organisation scolaire 2024-2025

A) **PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES**

Attendu l'obligation qui est faite en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* d'adopter annuellement un plan de répartition et de destination des immeubles;

CA. 24-01-4245

Considérant l'avis favorable du Comité de parents;

Considérant l'avis favorable du Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA);

Considérant l'avis favorable des municipalités, des villes et de la MRC;

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Beaudoin d'adopter le plan triennal présenté aux pages 4, 5, 6 et 7 du document « *Cadre d'organisation scolaire 2024-2025* » et de le transmettre à la MRC Pierre-De Saurel et aux municipalités et villes du territoire.

B) AIRES DE DESSERTE DES ÉTABLISSEMENTS

Considérant l'avis favorable du Comité de parents;

Considérant l'avis favorable du Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA);

Il est proposé par M^{me} Marilyn Meynieu d'approuver les aires de desserte spécifiques et complémentaires des écoles primaires et secondaires pour l'organisation scolaire 2023-2024 telles qu'elles apparaissent aux pages 8, 9, 10 et 11 du document « *Cadre d'organisation scolaire 2024-2025* ».

c) LISTE DES ÉCOLES, DES CENTRES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT POUR 2024-2025

Considérant l'avis favorable du Comité de parents;

Considérant l'avis favorable du Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA);

Il est proposé par M^{me} Anabelle Dubé-Laforest d'adopter la liste des écoles, des centres et actes d'établissement, telle que présentée aux pages 12 et 13 du document « *Cadre d'organisation scolaire 2023-2024* ».

D) LISTE DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Attendu l'obligation qui est faite en vertu des articles 236 et 251 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Considérant l'avis favorable du Comité de parents;

Considérant l'avis favorable du Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA);

Il est proposé par M^{me} Delphine Salvail d'adopter la liste des services éducatifs comme prévu aux pages 14, 15 et 16 du document « *Cadre d'organisation scolaire 2024-2025* ».

E) RÈGLES DE GESTION RELATIVES À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉCOLES

Attendu l'obligation qui est faite en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* d'adopter les règles relatives à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos écoles;

Considérant l'avis favorable du Comité de parents;

Considérant l'avis favorable du Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA);

Il est proposé par M^{me} Jessica Beauchemin

- d'adopter les règles de gestion relatives à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos écoles en remplacement de celles adoptées le 31 janvier 2023 et portant le numéro de résolution CT.20-04-3934;
- de les mettre en vigueur à partir du 1^{er} février 2024;
- de les insérer au Cahier de gestion du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy sous le numéro d'identification PO-9-30.

Adopté unanimement

Calendrier scolaire 2024-2025 secteur jeune : adoption
CA. 24-01-4246

Attendu l'obligation qui est faite en vertu de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* quant au dépôt du calendrier scolaire;

Considérant l'avis du Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu sur le projet de calendrier scolaire;

Considérant l'avis favorable du Comité de parents sur le projet de calendrier scolaire;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) sur le projet de calendrier scolaire;

Il est proposé par M^{me} Ariane Cournoyer d'adopter le projet de calendrier scolaire 2024-2025 secteur jeune préalablement déposé par la directrice des Services éducatifs.

Adopté unanimement

Calendrier scolaire 2024-2025 - Formation générale des adultes : adoption
CA. 24-01-4247

Considérant les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit que le Centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

Considérant que l'article 23 du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* établit les jours de congé pour ce secteur d'enseignement;

Considérant la consultation faite et l'avis déposé par le Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu sur le projet de calendrier scolaire de la formation générale des adultes;

Il est proposé par M^{me} Marie-Ève Gauthier Grenon d'adopter le calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale des adultes, tel que présenté par le directeur général et responsable des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle et la directrice des Services éducatifs et versé au dossier de la présente séance.

Adopté unanimement

Calendrier scolaire
2024-2025 -
Formation
professionnelle :
adoption;
CA. 24-01-4248

Le directeur des Services des ressources humaines donne des explications sur la tenue d'un CRT demain le 31 janvier 2024, et sur les possibilités de devoir éventuellement modifier le calendrier présenté.

Considérant les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit que le Centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

Considérant que l'article 15 du *Régime pédagogique de la formation professionnelle* établit les jours de congé pour ce secteur d'enseignement;

Considérant la consultation faite et l'avis déposé par le Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu sur le projet de calendrier scolaire de la formation professionnelle;

Il est proposé par Mme Delphine Salvail d'adopter le calendrier scolaire 2024-2025 de la formation professionnelle, tel que présenté par le directeur général et responsable des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle et la directrice des Services éducatifs et versé au dossier de la présente séance.

Adopté unanimement

Amendements à la
Politique 637 - *Cadre
administratif de la
tarification des services
du midi*
CA. 24-01-4249

La directrice du Service des ressources financières donne de l'information concernant le cadre administratif de la tarification des services du midi. Elle précise les modifications proposées comparativement à la dernière politique.

Elle répond aux questions des membres sur le calcul des frais, qui s'effectue sur les 180 jours de fréquentation scolaire et non sur les jours du calendrier.

Les membres émettent leurs commentaires sur l'information à communiquer aux parents à l'avance.

Elle précise également la possibilité pour tout parent de procéder par entente de paiement.

Considérant la présentation faite de la politique 637 – *Cadre administratif de la tarification des services du midi* par la directrice du Service des ressources financières;

Considérant la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion;

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Beaudoin:

- d'adopter les modifications proposées à la politique *Cadre administratif de la tarification des services du midi* telle que déposée au dossier de séance, avec l'ajout de la précision que le calcul du tarif annuel est basé sur les 180 jours de fréquentation scolaire;
- de la mettre en vigueur dès qu'elle sera adoptée par le conseil d'administration;

- de modifier le numéro de la politique 637 pour la politique # PO-6-37.

Adopté unanimement

Admission et inscription des élèves 2024-2025 La directrice des Services du secrétariat général et des communications donne de l'information concernant les admissions et les inscriptions des élèves pour l'année scolaire 2024-2025.

Consultation publique - réorganisation des écoles secondaires

CA. 24-01-4250

Considérant les résultats des sondages de perception réalisés auprès des parents, des membres du personnel, des élèves et du public au courant de l'année scolaire 2022-2023;

Considérant la séance informelle tenue avec les membres du personnel des écoles secondaires en juin 2023 et les résultats du sondage réalisé suivant cette séance;

Considérant les différents commentaires recueillis auprès des divers comités du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, notamment auprès du Comité de parents;

Considérant la deuxième séance d'information et de consultation tenue le 23 octobre 2023 auprès des membres du personnel des écoles secondaires;

Considérant la séance d'information tenue le 6 décembre 2023 auprès des parents des élèves fréquentant la 6e année sur le nouveau programme remplaçant le programme d'enseignement intermédiaire (PEI) à compter de l'année scolaire 2024-2025;

Considérant l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que la réorganisation des services éducatifs dispensés dans les écoles secondaires représente une modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou des parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement;

Considérant la Politique 138 du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy - *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et de modification des services éducatifs dispensés par les écoles*;

Il est proposé par M^{me} Jessica Beauchemin :

- d'adopter et de publier l'avis public annonçant l'intention du Conseil d'administration de débiter le processus d'information et de consultation sur la réorganisation des écoles secondaires du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, tel que déposé dans le dossier de séance;
- d'adopter et de rendre public le calendrier d'information et de consultation tel que déposé dans le dossier de séance;
- de désigner le directeur général du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy à titre de président des séances d'information et de consultation qui seront tenues en conformité du calendrier d'information et de consultation.

Adopté unanimement

Budget révisé
2023-2024

La directrice du Service des ressources financières donne de l'information concernant le budget révisé 2023-2024, présenté au Comité de vérification du 23 janvier 2024.

Octroi de contrat de
construction pour
l'École Secondaire
Bernard-Gariépy

CA. 24-01-4251

Dans le cadre du projet de remplacement des panneaux de béton et l'ajout des 4 issues de secours, le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy a effectué les démarches pour permettre de retenir les services d'un entrepreneur pour la réalisation des travaux de construction.

Considérant la lettre d'acceptation, datant du 24 novembre 2021, d'une aide financière du ministère de l'Éducation (MÉQ), au montant de 14 181 178 \$, mesure 50633, pour la réalisation des travaux de réfection;

Considérant qu'un montant de 1 273 872 \$ a été réservé dans le fond du Centre de services scolaire pour la réparation et transformation du bâtiment existant;

Considérant une aide financière supplémentaire du MÉQ au montant de 6 341 806 \$ pour palier l'augmentation des coûts occasionnés par des conditions de site et des conditions de marché;

Considérant que les services des ressources matérielles et des technologies de l'information ont affiché, du 25 octobre au 15 décembre 2023, un appel d'offres public sur le site SEAO;

Considérant que trois entrepreneurs ont consulté la documentation sur le site SEAO et que parmi eux, deux ont soumis une proposition de coûts;

Considérant que la soumission reçue est jugée conforme et provient de l'entrepreneur Construction Sorel Ltée, au montant de 17 397 700 \$ avant taxes;

Considérant que le Comité du ministère a recommandé que la demande soit approuvée par le Ministre;

Considérant l'approbation officielle du ministère de l'Éducation du Québec d'une aide financière supplémentaire de 6 467 242\$, reçue le 26 janvier 2024;

Il est proposé par M^{me} Marie-Ève Gauthier Grenon :

- que le Conseil d'administration octroie le contrat de construction pour la réfection majeure de l'enveloppe de l'École Secondaire Bernard-Gariépy à Construction Sorel Ltée, au montant de 17 397 700 \$ avant taxes;
- que le Conseil d'administration autorise le directeur général, M. Christian Lacourse, à signer le contrat rétroactivement en date du 29 janvier 2024 ainsi que tous les documents légaux liés à ce contrat.

Adopté unanimement

Parole aux élèves

Période réservée aux interventions des élèves du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Aucune intervention.

Période de questions du public

Période de questions réservée aux interventions du public.

Aucune intervention.

Rapports de la direction générale

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration des pouvoirs de dirigeant de l'organisme et des pouvoirs de direction générale qu'il a exercés conformément aux dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* pour la période comprise entre le 24 octobre 2023 et le 5 décembre 2023.

Aucune question ni commentaire.

Varia

Période réservée au traitement de sujets d'information supplémentaires.

Décision quant à la tenue de la séance ordinaire du conseil d'administration optionnelle du 26 mars 2024

Considérant la planification annuelle du calendrier des rencontres ;
Considérant qu'une rencontre optionnelle est prévue le 26 mars 2024;
Considérant le nombre de sujets à traiter à cette date;

Il est proposé par M^{me} Marilyn Meynieu de confirmer la tenue de cette rencontre.

CA. 24-01-4252

Levée de la séance

À 20h22, il est proposé par M^{me} Marie-Claude Beaudoin que la présente assemblée soit levée.

CA. 24-01-4253

Adopté unanimement

Le président, _____

La secrétaire, _____